

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DASCO 7G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), subventions d'équipement (2 273 624 euros), et subventions pour travaux (208 076 euros).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la délibération 2017 DASCO 58G, du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2018 des collèges autonomes (11 692 168 euros) ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (13 759 euros), de subventions d'équipement (2 273 624 euros) et de subventions pour travaux (208 076 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 13 759 euros :

Etablissement	Montant accordé
Dotations complémentaires de fonctionnement service général	
RAYMOND QUENEAU, 66, boulevard St-Marcel (5e)	1 988 €
GEORGES COURTELINE, 48, av du Dr Arnold Netter (12e)	1 169 €
GEORGES BRAQUE, 91-95, rue Brillat-Savarin (13e)	3 720 €
AMEDEO MODIGLIANI, 1, rue de Cherbourg (15e)	3 169 €
DE STAEL, 14, rue de Staël (15e)	961 €
JEAN BAPTISTE SAY, 11 bis, rue d'Auteuil (16e)	2 752 €
TOTAL	13 759 €

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2018, chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 2210001.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau joint en annexe, pour un montant total de 2 273 624 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction P 221, AP 1803172.

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées comme suit à divers collèges publics parisiens, pour un montant total de 208 076 euros :

Nom de l'établissement	Motif	Montant BI	Montant BF
Collège Prévert - 6è	Modernisation de plusieurs salles du collège, maintenance du système de sécurité incendie	9 951 €	271 €
Collège Romains - 7è	Complément de sonorisation PPMS	1 227 €	
Collège Valmy - 10è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	4 971 €	
Collège Franck - 11è	Mise en conformité du SSI, modification de la commande de l'éclairage du réfectoire, remplacement du sol dégradé du patio d'accueil du collège	2 318 €	3 495 €
Coll Pilâtre de Rozier - 12è	Mise en place d'un éclairage automatique avec détecteurs dans les couloirs et les escaliers du collège	5 102 €	
Collège Flavien - 12è	Sécurisation de l'accès au parking de l'établissement, mise en conformité des sanitaires des enseignants, des agents, des surveillants et du personnel de service, fourniture et pose de portes d'accès aux escaliers et aux appartements de fonction pour renforcer la sécurité Remplacement de vitres cassées	21 664 €	873 €
Collège Oeben - 12è	Fourniture et pose d'un climatiseur dans le bureau du principal	8 622 €	
Collège Verlaine - 12è	Modernisation de deux grandes salles de classe, mise en conformité du système de sécurité incendie	24 142 €	
Collège Mann - 13è	Mise en conformité du système de sécurité incendie	20 759 €	
Collège Daudet - 14è	Mise en conformité des ouvrants de désenfumage du gymnase, optimisation du logement de la gardienne	26 018 €	
Collège Giacometti - 14	Réparation de l'ascenseur des LF		1 596 €
Collège Moulin - 14è	Maintenance du système de chauffage		1 377 €
Collège Debussy - 15è	Mise en place d'un système d'occultation sur les vitres (recommandations PP et PPMS), mise en conformité du système de sécurité incendie	10 973 €	
Collège Modigliani - 15è	Remplacement d'appareils d'éclairage fluorescent par du LED, réfection en peinture du réfectoire et de la salle de permanence		3 727 €
Collège Ronsard - 17è	Aménagement de 4 locaux du 1er étage pour création de deux bureaux	8 372 €	
Collège Rose Blanche - 17è	Remplacement des filtres de la centrale de traitement d'air, maintenance du système de sécurité incendie		2 728 €
Collège Clémenceau - 18è	Expertise des arbres de la cour avant abattage éventuel		1 490 €
Collège Brassens - 19è	Mise en conformité du système de désenfumage, création d'une kitchenette dans la salle polyvalente	9 538 €	

Collège Chappe - 19è	Maintenance d'une porte coupe-feu		1 620 €
Collège Delaunay - 19è	Nettoyage des terrasses inaccessibles pour éviter les risques d'infiltrations		10 930 €
Collège Méliès - 19è	Mise en conformité du système de désenfumage	1 245 €	
Collège Michelet - 19è	Mise en conformité du système d'extraction et de ventilation du collège	23 268 €	
Collège Matisse - 20è	Remplacement d'écran de programmation en chaufferie		1 799 €
	Total	178 170 €	29 906 €

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 208 076 euros, sera imputée comme suit :

- 178 170 euros sur le chapitre 204, nature 20432, fonction P 221, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2018, AP 1803172,

- 29 906 euros sur le chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 2210001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018.

Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO